

Le guide du délégué

Entrez dans la culture Parc !

Morvan

Mai 2026



Une autre vie s'invente ici

LE MORVAN, NOTRE CAUSE COMMUNE

Entrez dans l'esprit Parc !

Vous venez d'être désigné, ou renouvelé, pour représenter votre collectivité au Comité syndical du Parc naturel régional du Morvan. Je vous en félicite car la mission qui vous a été confiée montre tout votre attachement au Morvan, à son Parc naturel régional, et votre engagement en faveur de son développement et de sa préservation.

Vous serez 201 à siéger dans ce Comité Syndical renouvelé représentant 133 communes, 3 villes partenaires, 2 cycles Eau de bassins versants (Cure-Yonne et Aron-Cressonne), 8 communautés de communes, 4 Départements, 1 Région et des membres consultatifs.

Être délégué, c'est avant tout assurer le lien entre sa collectivité et le syndicat mixte, à la fois pour exprimer les attentes et les besoins de celle-ci auprès du Parc, mais aussi pour rendre compte régulièrement des activités et projets du Parc auprès de celle-ci.

C'est ensuite participer à la vie du Parc, à des commissions, des groupes de travail, construire des projets avec d'autres collègues, avec l'équipe du Parc. C'est échanger, confronter ses points de vue, apporter des idées et partager une culture commune du Morvan.

C'est également intégrer la famille des 59 Parcs naturels régionaux de France, partager des valeurs de développement durable, de solidarité, d'engagements pour que, selon la devise des Parcs naturels régionaux, « **une autre vie s'invente ici** ».

Enfin être délégué au Parc, c'est se mettre tout simplement au service d'une passion, d'un bien commun : le Morvan !



Soyez les bienvenus !

Sylvain MATHIEU

Président du Parc naturel régional du Morvan.

SOMMAIRE

1 - Les Parcs naturels régionaux.....	page 3	6 - Le logo.....	page 12
2 - Le Parc naturel régional du Morvan.....	page 7	7 - La charte du PNR du Morvan.....	page 13
3 - Le territoire.....	page 9	8 - Des exemples d'actions.....	page 14
4 - Les chiffres clés.....	page 10	9 - Être délégué	page 16
5 - Comment ça marche ?.....	page 11	10 - L'équipe technique du Parc.....	page 18

C'EST QUOI UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, parce que menacé, soit par la dévitalisation rurale, soit par une trop forte pression urbaine ou une surfréquentation touristique.

Ses limites ne sont pas fixées par rapport à des limites administratives.

Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

Quelle est sa vocation ?

Un Parc naturel régional a pour vocation de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant**

en œuvre une politique innovante et concertée d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement

Les actions du Parc s'inscrivent dans les missions fixées par la loi (code de l'environnement articles L333-1 et suivants) :

- Mettre en œuvre la charte.
- Assurer la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion et d'animation menées sur son territoire.
- Aider les communes à suivre la réglementation spécifique, sur les véhicules à moteur ou la publicité, par exemple.
- Émettre des avis sur les schémas d'aménagement.
- Accompagner les projets conduits par les communes et les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) afin de s'assurer de leur cohérence avec la charte.
- Gérer les équipements prévus pour l'animation du territoire inscrits dans la charte.

FACILITATEUR > il aide à l'émergence des projets sur son territoire.

COORDONNATEUR > il planifie, suit, anime et évalue les actions mises en œuvre.

ACTEUR > Il porte des actions et projets et expérimente pour le compte de ses membres.

Les Parcs, laboratoires de politiques publiques



Le **Conseil en architecture et urbanisme aux particuliers** qui a donné naissance aux CAUE à la fin des années 1970



Les **mesures agro-environnementales (MAE)** au milieu des années 1980



L'organisation territoriale et le soutien à la mise en place des **nouvelles intercommunalités** (Sivom, District...) dans les années 1980



Les **Atlas de la biodiversité communale (ABC)** imaginés dans le Parc de Lorraine en 1993



Les **Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)** au début des années 2000 dans le cadre d'un partenariat avec l'Ademe



La **Charte européenne du Tourisme durable (CETD)** dans les années 2000 qui s'applique dans 33 pays européens



Les **Ateliers hors les murs**, nés en 2005 pour faire sortir l'enseignement supérieur de ses murs et le confronter au réel des territoires.



Le **concours général agricole des pratiques agroécologiques** imaginé en 2008 dans les Parcs du Massif des Bauges et du Haut-Jura («concours prairies fleuries»)



Le **centre national de ressources Trame vert et bleue** monté dans les années 2010 par le réseau des Parcs (animé à ce jour par l'OFB)



EVA le logiciel de gestion de projet et d'évaluation développé par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France depuis 2007, s'étend aux Parcs nationaux (2015) puis par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) dont les Parc naturels marins (2022).



Le **Défi familles à biodiversité positive** expérimenté dans 13 Parcs naturels régionaux entre 2021 et 2025

**+ DE 9,8
MILLIONS
D'HECTARES**

**+ DE 5 000
COMMUNES**

**5 250 000
MILLIONS
D'HABITANTS**

**59
PARCS NATURELS
RÉGIONAUX**

CHIFFRES CLÉS

**2 800
AGENTS
environ**

**16,1 %
DU TERRITOIRE
FRANÇAIS**

12 RÉGIONS
3 COLLECTIVITÉS TERRITORIALES UNIQUES
77 DÉPARTEMENTS

**UNE
DIZAINE
DE PROJETS
DE PARCS
à l'étude**



28%

**DE LA SURFACE
FRANÇAISE**

terrestre du réseau
Natura 2000

(source INPN 2024)



52%

**DE LA SURFACE
TERRESTRE
HEXAGONALE
DES RÉSERVES
NATURELLES**

(source RNF 2023)



38%

**DE LA SURFACE
DES TERRAINS
DU CONSERVATOIRE
DU LITTORAL**

(source INPN 2024)



**11 DES 23
GRANDS SITES
DE FRANCE**

sont dans les Parcs

(DataGouv - Grands sites de
France 2025)



25,4%

**DE LA SURFACE
FORESTIÈRE
DE L'HEXAGONE**

(source IGN 2022)



500 000

ENTREPRISES

sont dans les Parcs

(source Insee 2021)



25%

**DE LA SURFACE DES
RÉSERVOIRS
DE BIODIVERSITÉS**

(Données SRCE Réservoirs de biodiversité 2013-2015)



19%

EN ZNIEFF* DE TYPE 1
(11 % sur l'ensemble de la France)

41%

EN ZNIEFF* DE TYPE 2
(28 % sur l'ensemble de la France)

*(zones naturelles d'intérêt écologique,
faunistique et floristique)



LE MORVAN, PARC NATUREL RÉGIONAL

Ils étaient visionnaires les « pères fondateurs » du Parc en proposant, **en 1970**, à peine 3 ans après la parution du décret instituant cette nouvelle forme d'organisation territoriale, la **reconnaissance du Morvan en Parc naturel régional**.

Car 56 ans plus tard, au sein d'un « club » fermé de **59 territoires français** reconnus d'exception, ce classement reste d'actualité et cette reconnaissance toujours pertinente pour le Morvan.

Tout d'abord parce que ce territoire, reconnu par la richesse et la diversité de ses patrimoines, mérite toujours une attention particulière pour ce qu'il représente dans la région et en France en tant que réservoir de biodiversité, témoin et passeur d'une culture rurale affirmée et singulière,...

Ensuite, parce que le label donne **une visibilité et une reconnaissance nationale et européenne** du territoire, à un moment où les territoires ruraux, chacun à leur place, revendiquent attractivité et singularité.



Enfin, parce que le Parc est aujourd'hui la **seule structure publique** capable de représenter et de défendre **une identité morvandelle éclatée** historiquement en quatre départements, et plus récemment en 3 Pays et 8 communautés de communes.

CONVAINCRE ET NON CONTRAINDRE

Un Parc naturel régional **n'interdit rien, ne réglemente pas, ne verbalise pas.**

Il ne gère pas la propriété du territoire,

il n'est pas gestionnaire de la forêt, des paysages,

il ne subventionne pas directement les projets,

il ne se substitue pas aux communes, aux communautés de communes,

MAIS il **accompagne et soutient** les initiatives locales en conformité avec sa Charte.

La concertation est son principal mode de fonctionnement.



A voir : VIDÉO la Fédération des Pnr de France, 3 mn pour tout comprendre

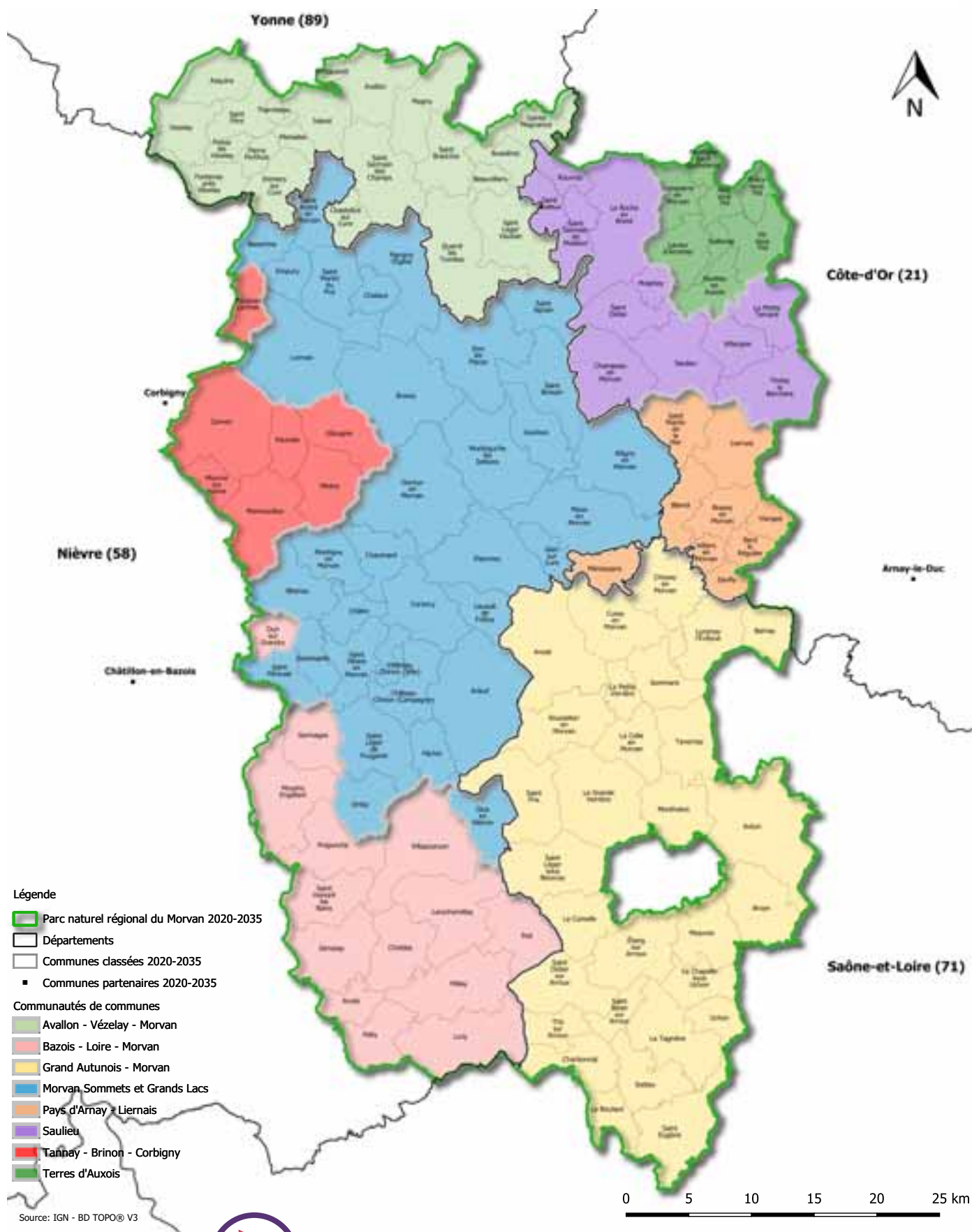
www.parc-naturels-regionaux.fr/

mediatheque/videos/quest-ce-quun-parc-naturel-regional-1



LE TERRITOIRE

Périmètres administratifs du Parc naturel régional du Morvan



A découvrir : LA CARTE DYNAMIQUE

www.parc dumorvan.org/le-parc/les-communes

LES CHIFFRES CLÉS



1970-2026 : 56 ans

133 communes classées en 2020

3 villes partenaires : Arnay-le-Duc, Corbigny, Châtillon-en-Bazois.

8 communautés de communes : Avallon-Vézelay-Morvan, Terres d'Auxois, Saulieu-Morvan, Tannay-Brinon-Corbigny, Morvan Sommets et Grands Lacs, Pays Arnay-Liernais, Grand Autunois Morvan, Bazois-Loire-Morvan.

4 départements : la Côte-d'Or, la Nièvre, la Saône-et-Loire et l'Yonne.

1 région : la Bourgogne-Franche-Comté.

69 296 habitants (sources : population de référence 2023 - communes classées et partenaires)

329 052 hectares au total

surface boisée : 154 404 hectares (sources : BD Forêt IGN, entre 2014 et 2018 selon les départements)

surface agricole utile : 145 185 hectares (sources : recensement agricole 2020)

Altitude moyenne : 550 m

Point culminant : le Haut Folin 901 m

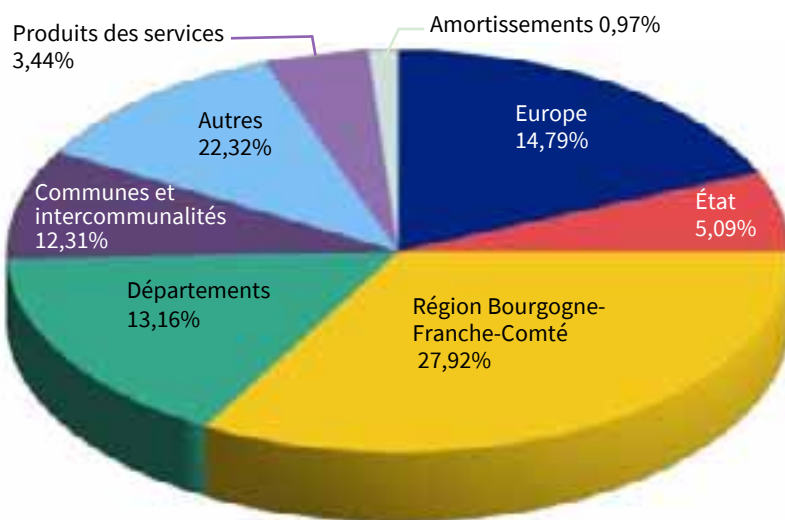
LE BUDGET

Un budget annuel moyen d'environ **4,7 millions d'euros**

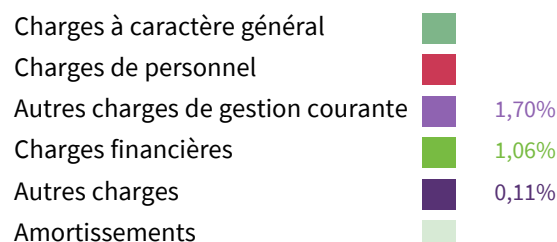
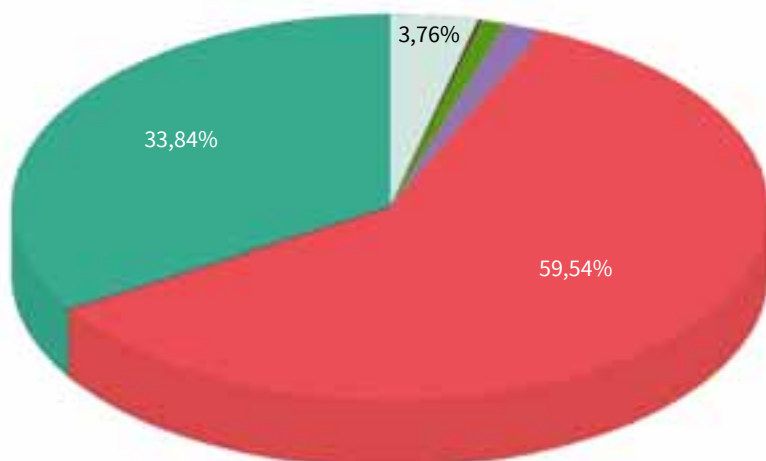
(Budget principal + 2 budgets GEMAPI)

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont apportées par les membres du Syndicat Mixte (cotisations), par l'État, l'Union Européenne, les Agences de l'Eau (subventions)...



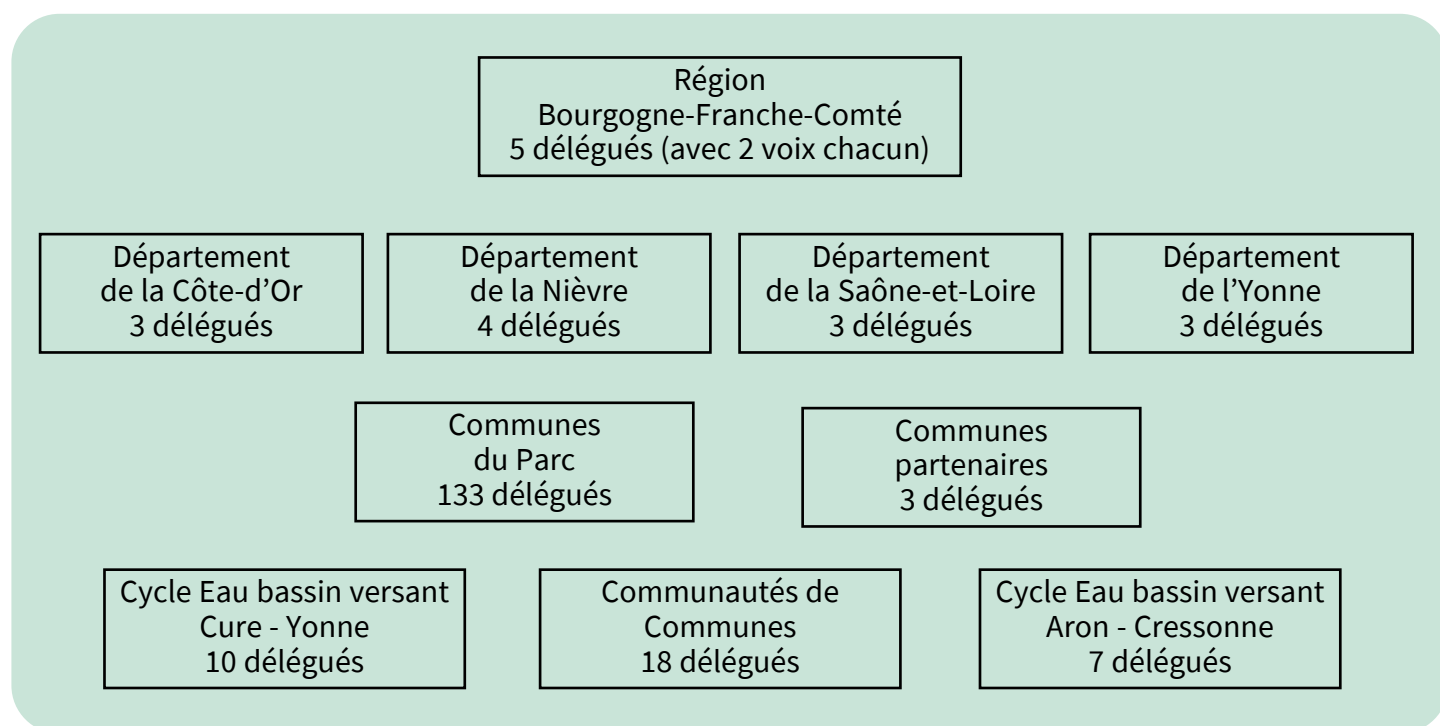
Dépenses de fonctionnement



COMMENT ÇA MARCHE ?

Le Parc naturel régional du Morvan est géré par un **syndicat mixte**, composé de la **Région Bourgogne-Franche-Comté**, des **quatre Départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne**, des **133 communes ayant approuvé la charte**, de **trois villes partenaires** (Arnay-le-Duc, Corbigny et Châtillon-en-Bazois), de **deux Cycles Eau** des bassins versants Cure-Yonne et Aron-Cressonne, et des **8 communautés de communes concernées**, tout ou partie, par le Morvan.

LE COMITÉ SYNDICAL DU PARC

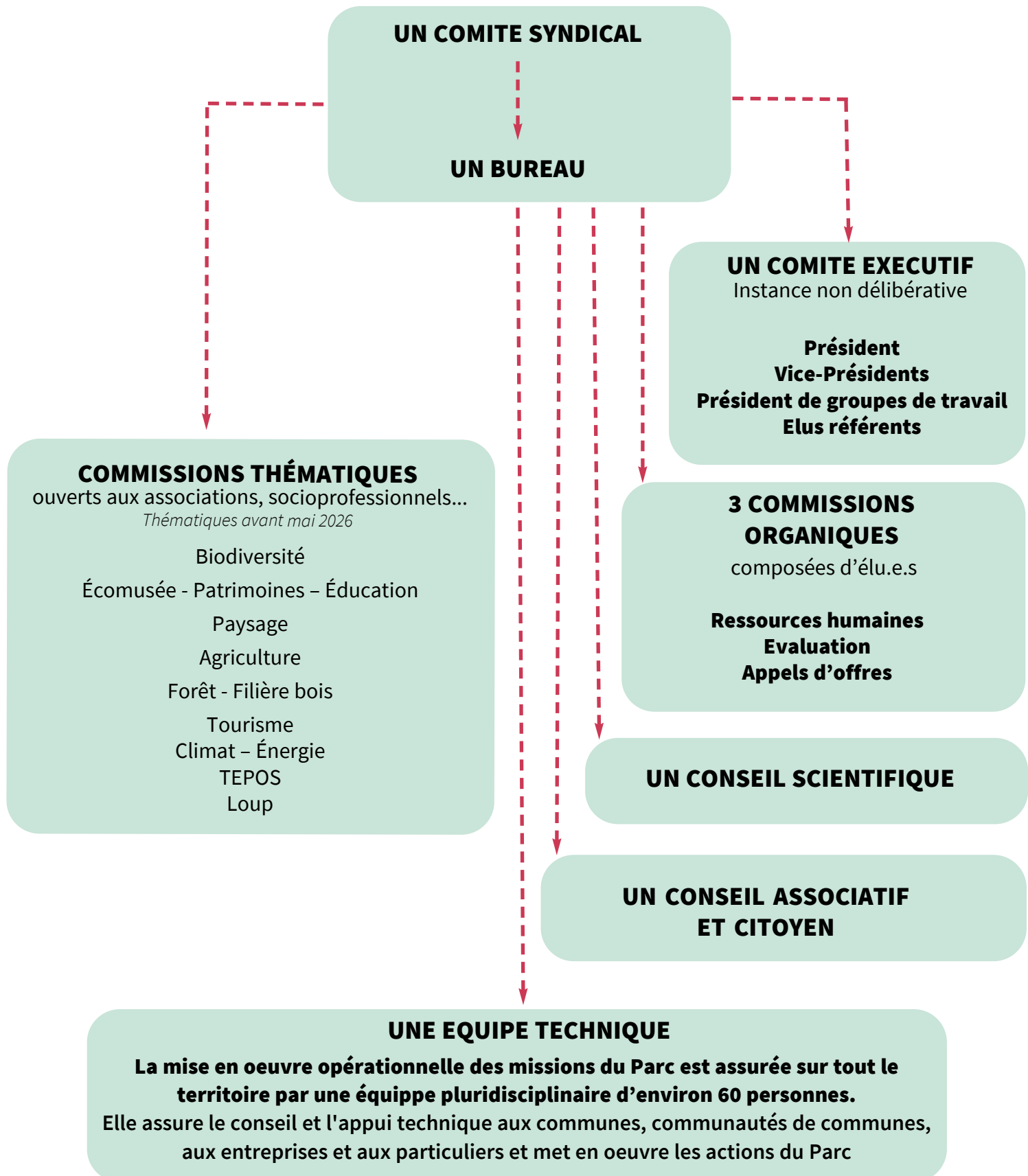


LE BUREAU

Composé des membres suivants :

- 5 conseillers régionaux (avec 2 voix chacun)
- 4 conseillers départementaux de la Nièvre
- 2 conseillers départementaux pour chacun des trois autres départements
- 19 délégués communaux
- 11 délégués intercommunaux

COMMENT ÇA MARCHE ?



LE LOGO, L'IDENTITÉ DU PARC



Le logo de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est commun à tous les Parcs. Il représente tout le réseau en France.

Il est composé de plusieurs éléments : la forme ovale, qui exprime équilibre et dynamisme, l'étoile du réseau, signe d'ouverture et évoque le lien entre les Parcs.

Le nom « Parc naturel régional » garantit une reconnaissance officielle.

Ses couleurs sont le vert pour l'ovale et le rouge pour le texte.

Cet ensemble d'éléments réunit les Parcs autour d'une même identité.

Pour chaque Parc, à l'intérieur, de l'ovale un dessin stylisé représente la nature ou l'identité locale, chaque Parc a le sien.

Dans le Morvan, le symbole est un cheval. Il est inspiré d'une pièce ancienne (éduenne) trouvée à Bibracte - Mont-Beuvray, berceau de la civilisation celtique.



Sur un document couleur, le logo devra toujours être dans ses couleurs d'origine

Une marque protégée

Le logo du Parc naturel régional du Morvan constitue une marque déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI) par le Ministère, qui concède la gestion au Parc.

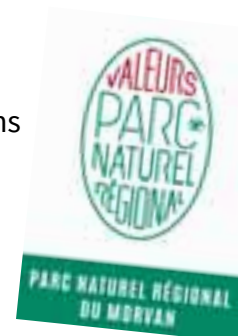
À ce titre, il bénéficie d'une protection légale au titre du Code de la propriété intellectuelle.

L'utilisation du logo est strictement réservée aux usages autorisés par le Parc naturel régional, notamment :

- la communication institutionnelle des collectivités ou organismes partenaires,
- la mise en valeur d'actions, événements ou programmes reconnus par le Parc.

Toute utilisation **doit faire l'objet d'une demande** auprès du Parc.

Pour les produits agricoles, les produits artisanaux, les hébergements et prestations touristiques, les actions pédagogiques..., il existe aussi la marque « **Valeurs Parc naturel régional** ». Elle est attribuée par le Parc à tous les professionnels du Morvan qui le souhaitent et qui portent les valeurs du Parc : attachement au territoire, forte dimension humaine et sociale, préservation et valorisation des patrimoines ...



Pour en savoir plus sur la Marque « Valeurs Parc naturel régional du Morvan »
www.parcumorvan.org/le-parc-en-actions/tourisme-et-activites-de-pleine-nature/la-marque-valeurs-parc-naturel-regional/

LA CHARTE : UN PROJET DE TERRITOIRE POUR LE MORVAN

La Charte 2020-2035 s'inscrit dans la continuité de la Charte 2008-2020 : un projet à l'approche transversale, valeur ajoutée d'un Parc naturel régional du Morvan régional par rapport aux autres approches territoriales sectorielles.

Elle s'articule en deux parties : le projet politique du territoire "*Du territoire au projet*" et les quatre axes, huit orientations et vingt-huit mesures du projet opérationnel.

Les paysages du Morvan sont le fil rouge de cette Charte.

Les objectifs et enjeux sont précisément déclinés dans les mesures, les partenaires, actuels ou escomptés sont cités. Les engagements des membres du Syndicat mixte et de l'Etat sont précisés, bien qu'ils soient certainement amenés à évoluer au cours des quinze prochaines années. Ils ont valeur contractuelle. C'est un véritable **projet politique de long terme** qui est développé, avec une mise en œuvre précisée dans des programmes d'actions, plus détaillés, pluriannuels.



LES 4 AXES DE LA CHARTE

Axe 1

Consolider le contrat social autour d'un **bien commun : le Morvan**

Axe 2

Conforter le Morvan, **territoire à haute valeur patrimoniale**, entre Nature et Culture

Axe 3

Affirmer **ses différences**, **une chance** pour le Morvan !

Axe 4

Conduire **la transition écologique** du Morvan



Pour en savoir plus, ou consulter le Charte 2020-3035

www.parcumorvan.org/le-parc/presentation/la-charte-projet-contrat-social-et-transitions

DES EXEMPLES D' ACTIONS

Soutenir l'agriculture locale

Le Parc accompagne activement les agriculteurs du territoire dans leurs pratiques et leurs projets. En deux ans, une vingtaine de formations ont été proposées aux exploitants engagés dans les Mesures Agro-environnementales et Climatiques. Elles ont permis de rappeler les engagements et d'échanger sur des pratiques concrètes : gestion des prairies, entretien du bocage, préservation de l'eau... Le Parc soutient également la valorisation des productions locales (La Cabrache, la marque « Valeurs Parc »...) et accompagne le développement de nouvelles filières agricoles, comme la châtaigne, les céréales ou la vigne.



Gérer durablement les forêts

Le Parc agit pour une exploitation forestière plus respectueuse de l'environnement. En lien avec ses partenaires, il accompagne les propriétaires et exploitants vers des pratiques durables : diversification des essences (feuillus et résineux), limitation des coupes rases, préservation de vieux bois favorables à la biodiversité...

Préserver la ressource en eau

Le Parc pilote deux programmes d'actions territoriaux : le Contrat Territorial Eau et Climat Cure-Yonne (nord Morvan) et le Contrat Territorial Aron-Cressonne (sud Morvan). Ces dispositifs visent à restaurer et préserver les cours d'eau (Yonne, Aron et leurs affluents). Concrètement, les actions menées incluent : la protection des berges chez des exploitants agricoles, la restauration de la continuité écologique, la remise en état de cours d'eau (reméandrage), ou encore l'accompagnement des pratiques agricoles pour améliorer la qualité de l'eau.



Protéger les tourbières du Morvan

Le Parc gère une réserve naturelle régionale sur les tourbières, milieux particulièrement fragiles mais essentiels (stockage du carbone, biodiversité, régulation de l'eau). Il y mène des actions de protection et développe des équipements pédagogiques pour sensibiliser le public à leur rôle.

Etre une Réserve Internationale de Ciel étoilé

Labellisé il y a un an « Réserve Internationale de Ciel Étoilé » (RICE), le Parc agit pour préserver la qualité du ciel nocturne. Cela se traduit par un accompagnement des communes pour adapter leur éclairage public, réduire les nuisances lumineuses et valoriser cette voûte céleste exceptionnelle.



Valoriser le patrimoine culturel

Le Parc accompagne les musées du réseau Écomusée dans l'amélioration de leur accueil et de leur qualité de service. Cet accompagnement comprend des diagnostics, des audits, ainsi que l'animation de temps de travail collectifs... Des sites (comme la Maison du Patrimoine Oral de Bourgogne à Anost, le Musée de l'Élevage et du Charolais à Moulins-Engilbert, le Musée Vauban à Saint-Léger-Vauban...etc) ont pu ainsi être marqués « Qualité Tourisme ».



SUR LE TERRITOIRE DU MORVAN

Développer un tourisme durable

Le Parc encourage une approche équilibrée du tourisme, qui est attentive aux patrimoines naturel et culturel qui font l'attractivité de la destination Morvan. Ainsi le Parc et ses partenaires organisent régulièrement des journées d'informations et d'échanges sur le tourisme durable à destination des professionnels du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activités...) sur des thématiques à retrouver dans le guide de bonnes pratiques "Mon activité touristique est-elle durable ?" (chauffage, écogestes, écorénovation, mobilité...).



Animer et coopérer

Le Parc joue un rôle de coordinateur entre acteurs locaux. Il met en réseau des collectivités, associations, entreprises pour des projets qui sont ensuite, s'ils sont retenus après examen, soutenus par le programme européen LEADER. C'était par exemple le cas, en 2025, pour la Boulangerie inclusive solidaire et éthique, La BiSE à Autun.

Sensibiliser

Que ce soit pour les scolaires du Morvan, comme pour le grand public, le Parc propose un grand nombre d'animations. L'objectif est de les sensibiliser à la préservation de leur environnement, du patrimoine naturel comme culturel, et par ces interventions encourager un changement durable des comportements.



Devenir territoire à énergie positive (TEPOS)

Le Parc accompagne les communes et entreprises du territoire pour développer des projets d'énergies renouvelables thermiques afin de remplacer des chaufferies aux énergies fossiles. Il propose l'accompagnement et le suivi de projet, de l'étude d'opportunité jusqu'à la réalisation (chaufferies bois, géothermie, réseaux de chaleur, installations solaires thermiques...)



Expérimenter et valoriser les chemins ruraux

En parallèle d'un travail de recensement des chemins ruraux visant leur préservation et leur valorisation, un travail juridique et réglementaire a été assuré afin d'accompagner les communes dans la résolution des problèmes rencontrés (appropriations, dégradations...). À terme, certains itinéraires pourront être valorisés pour les mobilités du quotidien (marche, vélo).



A lire : LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ du Parc au fil des années
www.parcumorvan.org/le-parc/presentation/les-missions/

A voir : VIDÉO la Fédération des Pnr de France, 3 mn pour tout comprendre
www.parcs-naturels-regionaux.fr/mediatheque/videos/comment-agit-un-parc-naturel-regional



ÊTRE DÉLÉGUÉ AU PARC : VOUS ÊTES LE PARC!

Pour assurer **le lien** entre le Parc et sa collectivité territoriale, que le délégué soit communal, intercommunal, départemental ou régional, il joue **un rôle clé**.

Il assure les relations entre deux entités. Côté Parc, il représente sa collectivité, siège au Syndicat mixte et vote les grandes décisions. Côté collectivité, il représente le Parc et il est le mieux placé pour savoir ce que le Parc peut apporter à sa collectivité.

Être le représentant de sa collectivité au sein du syndicat mixte du Parc c'est aussi :

- définir les programmes d'actions du Parc en participant aux commissions, groupes de travail... et participer aux votes des décisions du syndicat mixte
- faire connaître les initiatives, projets de sa collectivité et pouvant contribuer à la charte et pouvant servir d'exemple
- travailler à des échelles territoriales différentes qui dépassent, le plus souvent, la dimension de sa collectivité
- aborder les sujets de manière transversale dans le long terme
- être « l'ambassadeur » du Parc au sein de sa collectivité et l'engager à mener des actions contribuant à la Charte
- utiliser les outils de communication de sa collectivité, comme son site internet ou son bulletin municipal, ainsi que les réseaux sociaux, les applications mobiles PanneauPocket ou Intramuros... pour relayer l'information et faire savoir ce que fait le Parc
- être à l'interface entre le Parc et la population afin de faciliter l'appropriation par tous de la Charte du Parc et sa mise en oeuvre. Il peut également, avec l'appui de l'équipe du Parc, assurer une présence sur des manifestations locales
- être épaulé par l'équipe technique pluridisciplinaire dans l'exercice de son mandat.



ÊTRE DÉLÉGUÉ AU PARC : VOUS ÊTES LE PARC!

Être délégué au Parc, c'est aussi partager **une culture commune du Morvan** par une bonne connaissance du territoire, de sa culture, de ses valeurs et de ses enjeux.

Etre délégué au Parc, c'est également assurer des responsabilités, porter la contreverse quand il le faut, aborder les questions avec un regard transversal, avec le sens de l'intérêt général, parfois du "temps long", contribuer au contrat social autour d'un bien commun qu'est le Morvan.



Document «*le rôle du délégué*» à télécharger sur parcdumorvan.org/le-parc/les-elus/



UNE ÉQUIPE TECHNIQUE

Directrice adjointe

Affaires juridiques – Marchés publics
Florence LOEB 79 05

Directeur général

Michaël MOREL

Affaires financières et administratives

Ressources humaines

Nadine DIZIEN 79 84

Affaires financières

Jessica MOINE 79 04

Assistants

Laurence JEANNOT-SANNIER 79 15

Anne CATOIS 79 23

Maison du Parc

Responsables :

Pierre MORIZOT et Hélène PERRENOUD 79 32

Agents d'entretien

Pierre MORIZOT Fabien CARRÉ

Angélique MALVICHE

Valorisation du site

Hélène PERRENOUD

Agent d'entretien

Henri ÉLIE

Pôle Ressources naturelles

Responsable : Laurent PARIS

Ressources aquatiques

Laurent PARIS 79 21

Réserve Naturelle Régionale

Christine DODELIN 79 19

Sophie MURARASU 79 79

Hélène PERRENOUD 79 77

Sophie SAVRE 79 14

Agro-écologie

Caroline CROUZY 79 27

Forêt – Filière bois

Nicolas BLANCHARD 79 35

Continuité trame forestière

Elisa OTTMANN 79 80

Contrat Cure - Yonne

Léa CHAZALVIEL 79 74

Laure JOUGLARD 79 39

Aude PÉLICHET 79 37

Contrat Aron - Cressonne

Léa PERRELLE 79 26

Marianne SCHÄFER 79 41

Apolline VIDÉMONT 79 02

Natura 2000

Patrice BOULONGNE 79 82

Clément GARINEAUD 79 28

Camille GUET 79 36

Sidonie HENNING 79 85

Pôle Territoire

Responsable : Isabelle CIVETTE

Dialogue et politique territoriaux

Isabelle CIVETTE 79 83

Paysages et urbanisme

Olivier THIEBAUT 79 22

SIG – Observatoire – Eva

Céline DAVOT 79 73

Territoire à Energie Positive (TEPOS)

Louis CHATEAU 79 12

Émergence et accompagnement de projets

ENR Citoyens

Olivier BERLAND 79 89

Changement climatique

Véronique LEBOURGEOIS 79 43

Écomobilité inclusive

Agathe MÉNAGE 79 88

AU SERVICE DU TERRITOIRE

des services

79 03

Programme LEADER

Bénédicte BARRET 79 09
Joëlle GUILLAUME 79 29

Productions locales

Ludivine GUÉRINEAU 79 71
Alexis TRIMOULINARD 79 24

Assistante de direction

Mélanie POIFOL 79 01

Assistante administrative - Accueil - Standard

Aurore SEILLER 79 00

Communication

Céline LEBOURG 79 33

Informatique

Régis MAURISSO 79 08

Pôle Éducation - Patrimoines Responsable : Maud MARCHAND	Pôle Tourisme durable et activités de pleine nature Responsable : Marielle BONNET	Pôle Transition - Ciel étoilé Responsable : Emmanuel CLERC
Écomusée Maud MARCHAND 79 48 Josiane MORAINVILLE 79 10 Médiation culturelle Mélodie TEIL 79 13 Éducation au territoire et animation Pauline CORTINOVIS 79 42 Eugénie HELLER 79 11 Cyril PAQUIGNON 79 70	Développement touristique Marielle BONNET 79 45 Activités de pleine-nature Benoît LACROIX 79 40 Tourisme - Itinérance Anne-Sophie GAMET 79 57 Protection des chemins ruraux <i>En cours de recrutement</i> 79 86 Maison du Tourisme Élodie SEGUIN 79 57	Transition - ciel étoilé Emmanuel CLERC 79 17 Énergies renouvelables Emma PERRUSSEL 79 31



Vous pouvez également retrouver et télécharger l'organigramme de l'équipe sur www.parcumorvan/le-parc/lequipe-technique/



LA MAISON DU PARC À SAINT-BRISSON (NIÈVRE) VITRINE DU MORVAN

La Maison du Parc à Saint-Brisson regroupe le **centre administratif** du Parc naturel régional du Morvan, un **centre de documentation, deux musées, divers aménagements pédagogiques, un bistrot**, ainsi que la **Maison du tourisme** du Parc naturel régional du Morvan.



Parc naturel régional du Morvan
Maison du Parc 58230 SAINT-BRISSON
Tél. : 03 86 78 79 00 - Courriel : administration@parcdumorvan.org



Site : www.parcdumorvan.org

